

Contribuable :

Possédiez-vous, à un moment quelconque en 2022, des biens étrangers dont le coût total dépassait 100 000 \$ CA ?
(Si vous détenez des biens étrangers entre 100 000 \$ et 250 000 \$, nous ferons le choix approprié entre la déclaration détaillée et la déclaration simplifiée.)

OUI NON

A. Biens étrangers détenus auprès d'un courtier inscrit canadien (autre que VMD)

Courtier inscrit canadien et numéro de compte	Pays	Coût indiqué maximum au cours de l'année	Juste valeur marchande maximum au cours de l'année	Juste valeur marchande à la fin de l'année	Revenu (perte)

Quels biens devez-vous déclarer?

Vous devez déclarer tous les biens qui sont des biens étrangers déterminés.

Les biens étrangers déterminés comprennent :

- des fonds (comptes bancaires) ou biens incorporels (brevets, droits d'auteur, etc.) situés, déposés ou détenus à l'étranger;
- des biens corporels situés à l'étranger;
- une action du capital-actions d'une société non-résidente détenue par le contribuable ou par un agent au nom du contribuable;
- une participation dans une fiducie non-résidente qui a été acquise pour une contrepartie à l'exception d'une participation dans une fiducie non-résidente qui est une société étrangère affiliée aux fins de l'article 233.4 de la Loi;
- une action d'une société résidant au Canada détenue par vous ou pour vous hors du Canada.
- une participation dans une société de personnes qui détient des biens étrangers déterminés, à moins que la société de personnes soit tenue de produire un formulaire T1135;
- une participation dans une entité qui est non-résidente ou un droit relativement à une telle entité;
- un bien qui est convertible en un bien étranger déterminé, ou qui est échangeable contre un tel bien, ou qui confère le droit d'acquérir un tel bien;
- les titres de créance d'un non-résident, y compris les obligations de gouvernement ou de société, les débentures, les créances hypothécaires et les effets à recevoir;
- une participation dans une police d'assurance étrangère;
- les métaux précieux, les certificats d'or et les contrats à terme détenus hors du Canada.

Les biens étrangers déterminés ne comprennent pas :

- les biens utilisés ou détenus exclusivement dans le cadre des activités d'une entreprise exploitée activement;
- les actions du capital-actions ou les titres de créance d'une société étrangère affiliée;
- une participation dans une fiducie visée aux alinéas a) ou b) de la définition de « fiducie exonérée » au paragraphe 233.2 (1) de la Loi;
- un bien à usage personnel, au sens de l'article 54 de la Loi;
- une participation dans l'un ou l'autre des biens étrangers exclus mentionnés ci-dessus, ou le droit d'acquérir l'un de ces biens.

Partie B

1. Fonds détenus à l'étranger

Nom de la banque ou de l'entité qui détient les fonds	Pays	Montant maximum des fonds détenus au cours de l'année	Fonds détenus à la fin de l'année	Revenu (perte)
Total :				

2. Actions de sociétés étrangères

Nom de la société	Pays	Coût indiqué maximum au cours de l'année	Coût indiqué à la fin de l'année	Revenu (perte)	Gain (perte) résultant de la disposition
Total :					

3. Dettes d'un non-résident

Description de la dette	Pays	Coût indiqué maximum au cours de l'année	Coût indiqué à la fin de l'année	Revenu (perte)	Gain (perte) résultant de la disposition
Total :					

4. Participations dans les fiducies non-résidentes

Nom de la fiducie	Pays	Coût indiqué maximum au cours de l'année	Coût indiqué à la fin de l'année	Revenu reçu	Capital reçu	Gain (perte) résultant de la disposition
Total :						

5. Biens immeubles à l'étranger (autres que les biens à usage personnel et les biens immeubles utilisés dans une entreprise exploitée activement)

Description du bien	Pays	Coût indiqué maximum au cours de l'année	Coût indiqué à la fin de l'année	Revenu (perte)	Gain (perte) résultant de la disposition
Total :					

6. Autres biens à l'étranger

Description du bien	Pays	Coût indiqué maximum au cours de l'année	Coût indiqué à la fin de l'année	Revenu (perte)	Gain (perte) résultant de la disposition
Total :					

Attestation

J'atteste que les renseignements donnés dans ce formulaire sont, à ma connaissance, exacts et complets, et constituent une divulgation complète des biens étrangers déterminés et des renseignements connexes du contribuable déclarant.

Signature

Date (JJ/MM/AAAA)